

# Compte épargne bonus

Profitez d'un taux d'intérêt préférentiel attrayant sur votre épargne.

Vous profitez du taux d'intérêt préférentiel de 0,90% pendant un an à compter de la date d'ouverture.



#### Taux d'intérêt attrayant

En transférant de l'argent frais, vous bénéficiez d'un taux d'intérêt plus intéressant que celui de votre compte d'épargne.



### Épargne sûre

Avec le compte épargne bonus, vous faites fructifier votre argent sans risque – les avoirs jusqu'à 100 000 CHF au total par client sont couverts par la garantie des dépôts prévue par la loi.



#### **Revenus attractifs**

Grâce à la rémunération attrayante, vous bénéficiez encore davantage de l'effet des intérêts composés au fil des ans.

# Offre

# Disponibilité

L'offre s'adresse aux personnes privées dès 18 ans révolus.

#### Variantes

Le compte épargne bonus est géré en CHF.

#### **Particularités**

Les versements ne sont possibles que par virement. Les transferts d'avoirs à partir d'autres comptes de la Banque Migros ne sont pas autorisés. En cas de tentative de contournement, le droit à l'intérêt préférentiel disparaît. Le compte épargne bonus a une durée d'un an à compter de la date d'ouverture. Après un an, le compte est automatiquement converti en compte épargne-placement à la fin du mois suivant, aux conditions en vigueur à ce moment-là, conformément à la brochure «Prix des prestations».

#### Revenus

Les intérêts sont crédités une fois par an, au 31 décembre. Le taux d'intérêt préférentiel est accordé sur des avoirs illimités.

Taux d'intérêt créditeur	0,900%

#### Retrait

Des retraits sont possibles seulement après un délai de préavis de 3 mois. La résiliation sera ensuite active pendant 60 jours.

# Frais principaux

gratuit
gratuit
gratuit
gratuit
CHF 0 par an
2,000%
3 mois
gratuit
CHF 1.50
gratuit
CHF1

# Informations pratiques

# **Conseils pratiques**

- Le taux d'intérêt préférentiel s'applique à partir du premier franc et à la totalité de l'avoir sur le compte épargne bonus. N'hésitez donc pas à vérifier vos possibilités de transfert de fonds d'épargne que vous détenez auprès d'autres banques. Le cas échéant, transférez les avoirs directement sur votre compte épargne bonus.
- Les avoirs auxquels vous souhaitez accéder à court terme sont disponibles plus rapidement et sans frais sur le compte d'épargne.

Examinez aussi nos obligations de caisse

banquemigros.ch/obligationsdecaisse